

PROCÈS RETARD EN STAGE

LA DIRECTION SANS FOI, NI LOI

En refusant d'appliquer l'arrêt de la Cour d'appel pourtant exécutoire, en ignorant jusqu'au courrier de notre avocate, la Direction nous contraint à saisir le juge de l'exécution.



Condamnée par deux fois dans le cadre du Procès Retard en Stage, initié par L'Intersyndicale PNC, c'est droit dans ses bottes que la Direction d'AF persiste dans ses travers et continue de sanctionner financièrement et illégalement les PNC. Attitude honteuse, et pour le moins préjudiciable dans un avenir social plus qu'incertain.

ALORS QUOI ?

Pensent-ils vraiment que le PNC va se laisser spolier ? Pensent-ils vraiment que **NOUS, L'INTERSYNDICALE UNSA PNC/SNPNC-FO**, allons laisser faire ?

Voici donc de nouveau une des plus grandes entreprises de notre pays, vitrine de l'art de vivre à la Française dans le monde :

- Qui se vante d'un retour (fragile...) au dialogue social,
- Qui à coups de com' internes et racoleuses vous invite à l'élégance,

... mais qui se retrouve à nouveau sur le banc des accusés.

Condamnée par deux fois dans le cadre du Procès Retard en Stage, initié par L'Intersyndicale PNC, c'est droit dans ses bottes que la Direction d'AF persiste dans ses travers et continue de sanctionner financièrement et illégalement les PNC. Attitude honteuse, et pour le moins préjudiciable dans un avenir social plus qu'incertain.

CE N'EST PAS AINSI QUE L'ON REMERCIE SES PNC POUR LEUR ENGAGEMENT SANS FAILLE.

HONTE À VOUS !!!

Un moment mal choisi pour s'entêter, celui du temps des renégociations de l'accord collectif, où afficher un tel manque de considération de notre population nous semble dangereux voire irresponsable. Des années de combats juridiques qui nous ont donné raison.

Dans l'intérêt collectif et parce que la Direction d'AF n'est pas au-dessus des lois, nous n'abandonnerons pas en chemin.

Nous remercions les PNC qui, en nous partageant leur expérience malheureuse, vont nous permettre de mettre face à son irresponsabilité la Direction d'AF et son service juridique qui ont entamé un jeu scabreux...

DURA LEX, SED LEX

*Art 6 de la déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen de 1789 :
« La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse »*

